

GUIDE PRATIQUE VIE SCOLAIRE

ASSIDUITE ET PONCTUALITE:

Mon enfant est absent...	...Je contacte le jour même, dès 8h, le bureau de la vie scolaire pour prévenir de son absence. Je remplis un bulletin d'absence dans son carnet de liaison qu'il apportera dès son retour.
Mon enfant va être absent...	...J'anticipe la régularisation de son absence en complétant un bulletin d'absence dans le carnet de liaison.
Mon enfant est en retard pour sa 1 ^{ère} heure de cours...	...Je régularise son retard en complétant son carnet page 19 <i>A noter que trois retards au cours d'un trimestre entraîneront une punition.</i>

FONCTIONNEMENT DES AUTORISATIONS DE SORTIES:

L'élève est ordinairement présent de 8h15 à 17h15 au collège. Dans le cas où l'emploi du temps hebdomadaire permet de commencer plus tard et/ou terminer plus tôt, les familles ont la possibilité de choisir pour chaque jour, un régime rouge et/ou vert.

Régime rouge: l'élève est obligatoirement placé en étude.

Régime vert: l'élève n'a pas obligation d'être en étude.

Les autorisations d'entrée/sortie choisies par les familles sont ensuite fixées pour l'année entière.

Au cours de l'année, le choix du régime effectué par la famille peut être modifié par le collège (cf. chapitre "punitions et sanctions" du règlement intérieur).

Pour des raisons de sécurité:

- Aucune sortie n'est autorisée entre deux heures de cours,
- Tout élève **déposé par les cars scolaires le matin a obligation d'entrer au collège,**
- Tout élève transporté par les cars scolaires **quittant l'établissement dans la journée n'est plus autorisé à reprendre le car à 17h15,**
- En cas d'absence prévue de professeur entraînant la possibilité de commencer plus tard/terminer plus tôt, la famille devra compléter un justificatif d'absence (coupon rose ou violet) dans le carnet de correspondance.
- En cas d'absence imprévue de professeur, les élèves ne sont pas autorisés à quitter l'établissement.